

Filières **coton**

En avant propos à vos réactions, nombreuses, sur ce thème, une analyse sur la situation des OP cotonnières d'Afrique de l'Ouest.

« *Il serait hasardeux de dire que toutes les OP cotonnières sont sur la voie de l'autonomie* »

par **Jean-Jacques Dello**, chargé de mission au CIEPAC*



CIRIC

visé était de transférer au niveau des villages, l'organisation de certaines activités de la chaîne de production, ce qui lui permettait en même temps de réduire quelques unes de ses charges.

Les associations villageoises (AV) qui verront le jour seront inspirées de l'organisation traditionnelle des campagnes maliennes, basée sur la solidarité et le travail communautaire. Les AV, placées sous le contrôle des chefs de village chargés de veiller aux intérêts de la société cotonnière dans le village, vont organiser la vie locale en fonction des revenus inhérents à la campagne cotonnière. Elles s'occupent à la fois : du pesage des récoltes (ou commercialisation primaire); des relevés statistiques ; du recensement par les secrétaires d'AV et de la transmission à la CMDT, des besoins en matériel agricole, engrais et semences de leurs membres; de la réception et de la distribution du matériel et des intrants fournis à crédit par la société cotonnière; de la perception et de la répartition des revenus du coton après déduction des crédits intrants contractés par chacun des exploitants. Pour toutes ces activités ou services rendus à la CMDT, les AV perçoivent une rémunération collective d'environ 2000 FCFA par tonne de coton-graine commercialisée.

En réalité, les producteurs organisés en groupements (GV, AV, ABP, etc.) vont jouer le rôle d'auxiliaires de la société cotonnière, étant chargés de certaines activités rétrocédées par cette dernière dans le cadre d'un processus de désengagement. Si pour la société cotonnière, ce transfert

Producteurs auxiliaires de sociétés cotonnières

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, la production du coton est le fait de petites exploitations familiales et non de grandes fermes ou

complexes agro-industriels. Le paysan est donc à la base de cette production. L'idée d'organiser les paysans, on le sait, est née au Mali où, dès sa création en 1974, la *Compagnie malienne de développement des fibres textiles* (CMDT) a voulu mettre en place une structure de concertation entre l'entreprise et les producteurs. L'objectif

*CIEPAC : centre international pour l'éducation permanente et l'aménagement concerté

*La position de l'auteur n'engage en rien le CIEPAC

de responsabilité constitue le moyen le plus simple de réduire des charges imputant ses bénéficiaires, pour les paysans organisés, cela apparaît comme une aubaine pour se constituer des revenus collectifs. A l'époque en effet, la mainmise de l'Etat sur la gestion de ces sociétés et la lourdeur des coûts d'encadrement nuisent à la rentabilité de la filière, ce qui, par la suite, conduira inévitablement à des réformes.

En pleine crise cotonnière au milieu des années 80, la pression des bailleurs de fonds internationaux va contraindre les sociétés cotonnières à entreprendre une série de réformes dans le but de restaurer la compétitivité des filières : Réduction des charges de structures, réduction du parc automobile de la société, gel de certains projets de construction d'usines d'égrenage, réduction du prix d'achat au producteur, etc.). Les paysans qui n'avaient aucun moyen de contester cette restructuration de la filière ont bien été obligés d'accepter les mesures de restriction de la production (quotas) et de réduction des prix par divers procédés (baisse absolue du prix, classement au pont-bascule, rémunération à la qualité, etc.).

Une évolution différenciée

La fin des années 90 marque l'accélération du processus de libéralisation et de privatisation de la filière entamée depuis plusieurs années, même si certains pays comme le Mali s'y opposent fortement. Aujourd'hui, selon les pays, le processus est à différents stades de structuration, les schémas adoptés n'étant pas toujours les mêmes et la maîtrise des enjeux étant plus ou moins avancée : démantèlement du monopole en Côte d'Ivoire ; maintien de la filière intégrée, avec entrée des producteurs au capital de la société Cotonnière, au Burkina Faso ; ouverture de l'égrenage et cession de l'activité intrants au secteur privé au Bénin, etc. D'une manière générale, un peu partout, les organisations paysannes ont du mal à se positionner face aux montages institutionnels en cours.

Dans le même temps, on assiste à l'effritement des systèmes de protection des marchés nationaux, c'est-à-dire à une plus grande sensibilité aux aléas du marché mondial du coton et du commerce international. Ce qui se traduit par une insta-

bilité croissante du prix d'achat au producteur et des prix de cession des intrants. Hormis le cas de la Côte d'Ivoire où les producteurs semblent tirer leur épingle¹ du jeu, les organisations paysannes sont assez démunies face à cette nouvelle donne, même si elles cherchent à mettre en place des dispositifs alternatifs.

Au Mali, où la gestion chaotique de la CMDT conforte la Banque Mondiale dans sa position de vouloir privatiser la filière coton, la société cotonnière et ses partenaires tentent de convaincre les paysans d'entrer dans son capital. Une stratégie qui vise à reproduire le schéma expérimenté au Burkina Faso et qui devrait l'être sous peu au Sénégal, afin d'éviter la privatisation de la filière.

Malheureusement pour la CMDT, la dernière crise consécutive à la grève des cotonniers maliens a entraîné une réorganisation du principal syndicat des producteurs de coton, le SYCOV, dont la direction leur était autrefois acquise. Cette réorganisation du SYCOV semble changer la donne puisque les paysans s'opposent à toute entrée dans le capital de la CMDT sans qu'un véritable diagnostic de la filière ne soit effectué. Même s'ils sont opposés à l'idée de privatiser la filière, ils entendent se donner une période de réflexion de trois ans afin de prendre une décision.

En Côte d'Ivoire, c'est la « solution Banque Mondiale » qui a été adoptée. La filière coton a été privatisée et les paysans, par l'intermédiaire de leurs organisations, avec l'URECOS-CI comme chef de file, tentent de se doter d'un véritable complexe agro-industriel (production, transformation, commercialisation, etc.).

Au Bénin, profitant de l'ouverture de la filière intrant et de l'égrenage aux opérateurs privés, les paysans ont créé une coopérative de gestion des intrants, la CAGIA-Bénin. Ils font désormais partie d'un ensemble d'institutions chargées de gérer la filière (AIC², CSPR³, etc.). A l'occasion de la prochaine privatisation de la société cotonnière (SONAPRA), les paysans envisagent, soit d'en prendre des parts de capital, soit de racheter une partie des usines qui seront mises en vente, si l'option du démantèlement de la société est retenue.

Au Burkina Faso, le schéma de réforme retenu est celui de la continuité du

système intégré que l'on envisage également de mettre en œuvre au Mali et au Sénégal.

En effet, face aux attaques des partisans de la privatisation et de la libéralisation de la filière, la société cotonnière (SOFITEX) s'est empressée d'organiser les paysans en commençant par réorganiser les organisations de base, ce qui a conduit à la création de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB).

Ces OP ont ensuite été dotées de différents moyens matériels et financiers. Enfin, l'Etat a rétrocédé aux paysans 30 % de ses actions dans la SOFITEX, leur faisant ainsi accéder au rang de copropriétaires de la société cotonnière.

Trois délégués des paysans siègent à ce titre au conseil d'administration de la SOFITEX. On le voit, tout est donc mis en œuvre au Burkina Faso, pour pérenniser le système « filière intégrée » tel qu'il a fonctionné jusque là.

Au Sénégal, la loi portant privatisation de la SODEFITEX a été votée en juillet 1999. A ce titre, le schéma de privatisation prévoit l'entrée des différents acteurs de la filière coton dans le capital de la société.

Leur apport au capital variera suivant l'évolution du statut de la nouvelle SODEFITEX, dont la structure pourrait être la suivante : Etat, 30 % ; Producteurs, 30 % ; CFDT, 20 % ; Salariés, 10% ; CBEAO, 2,5% ; autres opérateurs privés, 7,5%.

Au Togo, cela fait plusieurs années maintenant que le secteur de l'égrenage a été ouvert aux opérateurs privés. Toutefois, la situation politique du pays ne semble pas favoriser une dynamique du mouvement paysan.

De ce panorama, il ressort naturellement que la dynamique du mouvement paysan est variable d'un pays à l'autre : toutes OP ne disposent pas des mêmes moyens et ne jouent pas le même rôle.

Toutefois, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Bénin où les paysans tentent de prendre en main leur destin, il serait hasardeux de dire que les OP cotonnières sont sur « la voie de la reconnaissance et de l'autonomie » dans la mesure où elles subissent le « diktat » des acteurs dominants de la filière qui « les modèlent et remodelent » à leur guise. ➤

Quelle OP pour quel rôle ?

La situation actuelle interpelle bien évidemment tous les acteurs du développement : de quel type d'OP a-t-on besoin ? Quel rôle doivent-elles jouer au sein de la filière, voire au-delà ? De quelle manière et avec quels moyens peuvent-elles jouer ce rôle ? L'expérience montre que les acteurs dominants (qui détiennent le financement nécessaire au développement des filières coton) ont pendant longtemps pesé sur la répartition des rôles au sein de la filière. Ils ont toujours su façonner les OP en fonction de leurs attentes. Ils peuvent aujourd'hui se targuer de dire qu'ils ont été à l'origine de la création des premières associations villageoises, base de la dynamique actuelle du mouvement paysan en Afrique francophone.

On peut cependant relever que chaque fois que les OP ont réussi à « grignoter » une parcelle de pouvoir au sein des filières, cela s'est fait dans un contexte conflictuel. On peut citer l'exemple du Mali où le SYCOV est né et a été reconnu non pas par la volonté de la CMDT et des partenaires du développement, mais plutôt grâce à une réelle mobilisation paysanne. Les paysans ont en effet contraint, par un bras de fer sans précédent, la CMDT, l'Etat malien et les partenaires du développement, à accepter la mise place d'un partenariat par le biais du Contrat-plan « Etat- CMDT-producteurs ». Même si par la suite, tout a été mis en œuvre pour briser l'élan venu des campagnes : le SYCOV (syndicat majoritaire dans la zone cotonnière) a été privé de moyens financiers pour son fonctionnement alors que les paysans étaient co-gestionnaires de la filière et du Fonds de soutien de la filière coton.

La crise que traverse cette dernière n'est que le résultat d'un partenariat ambigu mis en place depuis le début des années 90. On peut multiplier les exemples pour montrer que les leçons d'un passé récent n'ont pas encore été tirées. Les acteurs dominants de la filière tentent actuellement d'imposer une nouvelle organisation aux cotonniers maliens avec la mise en place d'Associations de producteurs de coton (APC) inspirées des Groupements de producteurs de coton (GPC) burkinabé⁴. Les résultats des derniers états généraux de la filière, en mai 2001, sont assez éloquents et montrent que les paysans restent méfiants vis-à-vis de cette nouvelle structuration. Ils proposent « qu'on

leur laisse le temps de mener la réflexion qui s'impose sur le type d'OP dont ils ont besoin et de mettre en œuvre eux-mêmes les résultats de cette réflexion ».

En matière d'appui aux OP, même si les dispositifs foisonnent en la matière, les résultats obtenus sont par contre assez mitigés. On peut certes noter que sur le plan technique et de la gestion des exploitations, plusieurs initiatives ont vu le jour, avec des résultats inégaux, pour aider les paysans à résoudre certains problèmes. De même, si l'on aborde la question du financement des OP⁵, on touche là également un thème « sensible » dont le résultat n'est guère satisfaisant.

Membres d'une interprofession ou actionnaires de la société cotonnière ?

Pendant des décennies, les paysans ont été considérés comme « bons à produire du coton », et certains le pensent encore aujourd'hui. En dépit de cela, l'évolution des filières coton en Afrique francophone a contraint ces dernières années, les sociétés cotonnières et autres acteurs dominants de la filière à composer avec les paysans. Aujourd'hui, on considère que les producteurs peuvent gérer la filière coton, au même titre que les représentants des égreneurs par exemple. Ainsi on les oblige, dans le cadre de restructurations des filières, à intégrer des interprofessions (Bénin) ou à prendre des parts de capital dans les sociétés cotonnières (Burkina Faso, Sénégal, Mali, etc.). Mais, lorsqu'ils tentent de racheter des usines, comme en Côte d'Ivoire, on pense que là n'est pas leur rôle.

Certes il est vrai que le fait que les cotonniers burkinabé soient membres du conseil d'administration de la SOFITEX leur donne la possibilité, par exemple, de peser sur l'amélioration de l'efficacité des services fournis aux paysans. Mais, il ne faut pas perdre de vue, que ce soit au niveau de l'interprofession ou d'un conseil d'administration, que les responsables paysans restent les « maillons faibles de la chaîne ». Il s'agit là d'un véritable paradoxe qui caractérise les pratiques des acteurs dominants de cette filière où il semble que le paysan ne peut être à la fois « bon à produire » et « bon partenaire » d'interprofession ou de conseil d'administration.

Ce paradoxe traduit assez bien le cli-

mat qui règne actuellement au sein du « monde du développement » en ce sens que, si certaines personnes pensent que les responsables paysans peuvent (ou doivent) contribuer avec efficacité à la bonne gestion de leur filière, d'autres, très attachées à une logique ancienne de répartition des rôles au sein de la filière, ne font pas l'effort d'accepter que les paysans soient capables de prendre en main leur destin. D'où cette attitude assez courante où les positions individuelles (d'une personne ayant un pouvoir de décision) peuvent guider la stratégie de toute une institution. Et pourtant, sans préjuger des résultats à moyen ou long terme, on voit bien dans le cas de la Côte d'Ivoire que les responsables paysans ont su s'entourer des compétences nécessaires pour prendre en charge la quasi totalité des fonctions qui étaient autrefois assurées par la Société cotonnière (CIDT⁶).

Trop de pesanteurs freinent l'efficacité des OP

Au niveau interne, les OP cotonnières connaissent également de nombreuses difficultés. Dans un certain nombre de pays, plusieurs dirigeants paysans cumulent diverses responsabilités au sein de leur organisation faïtière. Une situation qui contribue, dans certains cas, à ralentir les activités de l'organisation, voire à réduire leur efficacité. De plus, bien des organisations faïtières pèchent par une centralisation excessive de l'information et des relations avec l'extérieur, qui tend à réduire l'impact de leur action et à créer des frustrations pouvant conduire à d'importantes dissensions.

Le fonctionnement de ces OP est donc caractérisé par d'énormes pesanteurs : tendance à la confiscation du pouvoir par une accumulation des responsabilités, mauvaise circulation de l'information, tendance à privilégier l'intérêt personnel au détriment de la collectivité, absence de véritable projet d'avenir dans la mesure où les responsables misent davantage sur la recherche de financements extérieurs que sur une réflexion collective à propos du financement de leurs actions par des ressources propres..... La conséquence d'une telle stratégie est évidemment une forte dépendance vis à vis de l'extérieur avec le risque par exemple de voir s'arrêter des projets en cours, avec la fin de l'aide financière extérieure.

En conclusion, l'avenir de ces OP est fonction de plusieurs paramètres.

En premier lieu, l'évolution de leur environnement. Aujourd'hui encore, les partenaires au développement, détenteurs de moyens financiers, ont toujours tendance à vouloir façonner les OP. Une situation en grande partie due au fait que la plupart des OP restent encore largement dépendantes des acteurs dominants de la filière, sur les plans à la fois technique, organisationnel, institutionnel et surtout financier. Tant qu'elles n'avanceront pas de façon plus significative vers leur autonomie organisationnelle et financière, elles resteront toujours des « instruments au service d'acteurs dominants », incapables de définir leurs propres priorités et stratégies, de choisir leurs partenaires et de répondre aux attentes de la base.

D'autre part, dans les années 90, l'évolution des filières a obligé (et oblige encore) les sociétés cotonnières à rechercher des alliances pour préserver le modèle « filière intégrée », face à la « menace de

la privatisation » ; pour cette raison les OP ont été convoitées. Il s'agissait donc d'une période favorable pour les cotonniers africains. Mais les responsables paysans ont-ils su tirer profit d'une telle opportunité ?

Enfin, il est certes difficile de prévoir ce qui se passera à terme, mais il semble bien que le vent soit en train de tourner. En effet, l'accent mis depuis peu par la Banque Mondiale sur la lutte contre la pauvreté et qui donne le ton aujourd'hui à l'ensemble de la coopération au développement, devrait logiquement conduire à dévaloriser les cultures de « rente » au « profit » d'un objectif de sécurité alimentaire au sens strict du terme ; c'est une évolution à redouter même si dans bien des régions, le coton génère encore l'essentiel des revenus monétaires et entraîne dans son sillage une augmentation sensible des productions céréalières et animales.

L'avenir des OP cotonnières sera donc, pour une grande part, fonction de la capacité des responsables paysans à hisser leurs

organisations à la hauteur des enjeux et défis qui se présentent à eux, mais aussi à initier une véritable réflexion sur le devenir de leurs organisations. Leaders paysans et producteurs doivent comprendre que leur épanouissement ne viendra que de leur propre mobilisation et de leur motivation. La reconnaissance et l'autonomie de leurs organisations reposent donc avant tout sur eux et non pas sur d'autres acteurs de la filière. ■

¹ Conduites par l'URECOS-CI, les organisations cotonnières ont entrepris la construction d'une usine d'égrenage : l'Etat ivoirien devrait leur céder cette année 80% du capital de la « CIDT résiduelle » (c'est à dire ce qu'il en restait après la cession d'actifs de 1998), soit quatre usines d'égrenage, en plus de celle en construction et que devront gérer les paysans.

² Association interprofessionnelle du coton

³ La Centrale de sécurisation des paiements et du recouvrement

⁴ La CMDT ayant déjà entrepris la création des APC dans certaines régions (Bougouni, Sikasso,...), rejetant ainsi les doléances des responsables, exprimées lors des états généraux de la filière coton.

⁵ Voir les différents numéros de « l'écho des cotonniers ».

⁶ Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.

Mali : une crise réglée en apparence

Alors qu'une production record est attendue, des incertitudes demeurent sur la filière.

Cette campagne 2001-2002 s'annonce très prometteuse pour les producteurs maliens : plus de 575.000 tonnes de coton-graine attendues, soit environ 145 % d'augmentation par rapport à la précédente (235.000 tonnes), où la filière avait frôlé l'implosion (voir *Grain de sel* n° 15). Si ces prévisions se confirment, le record de 1999 (525.000 tonnes) sera battu. Une aubaine pour l'État et la *Compagnie malienne de développement des fibres textiles* (CMDT), à huit mois d'importantes échéances électorales (législative et présidentielle).

Est-ce à dire pour autant que la filière coton est sortie de la crise ? La réponse varie selon les acteurs, mais plusieurs indices laissent à penser que ce n'est pas encore l'embellie. En premier lieu, cette spectaculaire remontée de la production semble surtout liée au signal fort adressé



CIRIC